



Rapport annuel 2021 de la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles (CFANT)

1. Résumé des activités

Pour la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles (CFANT), l'année 2021 a été active et fructueuse. Ses vingt membres, à savoir 11 femmes (55 %) et 9 hommes (45 %) représentant les différentes régions linguistiques (65 % pour l'allemand, 25 % pour le français et 10 % pour l'italien), se sont réunis pour trois séances plénières d'une journée et un séminaire de deux jours. La CFANT a ainsi pu approfondir les thématiques prioritaires de son champ de compétences et s'est exprimée sur plusieurs dossiers politiques. Les principales activités de la commission sont résumées ci-après.

- **Prise de position sur l'initiative parlementaire 20.473 « Réguler le marché du cannabis pour mieux protéger la jeunesse et les consommateurs »**

L'initiative parlementaire 20.473 du conseiller national Heinz Siegenthaler vise à promouvoir la réglementation de la culture, de la production, du commerce et de la consommation de cannabis contenant du THC, conformément aux recommandations de la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions (CFLA), l'une des trois commissions ayant précédé la CFANT. La CFANT soutient cette initiative parlementaire et l'a communiqué à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) dans un [courrier](#). Après l'adoption de l'initiative parlementaire par la CSSS-N, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E) a invité la CFANT à une audition mi-octobre 2021 afin de pouvoir défendre directement sa position sur l'initiative. La CSSS-E a également adopté cette dernière. La CSSS-N est désormais chargée de préparer un projet de loi visant à réglementer le cannabis. La CFANT met son expertise à sa disposition.

- **Prise de position sur la loi sur les produits du tabac et sur l'initiative « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac ».**

Dans sa [prise de position](#), la CFANT demande une interdiction générale de la publicité pour le tabac et suit ainsi dans ce domaine la position de la commission précédente CFPT. C'est en effet avec une grande préoccupation que la CFANT a suivi les débats qui ont eu lieu au Parlement concernant le projet de loi sur les produits du tabac. Le projet de loi adopté empêche de protéger efficacement la jeunesse et n'apporte aucune véritable amélioration en matière de prévention du tabagisme. Il ne permettra donc pas de réduire le nombre d'enfants et de jeunes qui commencent à consommer ces produits (cigarettes, shishas et autres produits entraînant une dépendance). La Suisse rate ainsi l'occasion de mener une politique de prévention du tabagisme qui soit moderne et efficace. De même, la ratification de la Convention-cadre de l'OMS deviendra impossible, alors même qu'elle est un objectif déclaré du Conseil fédéral et du Parlement depuis vingt ans déjà. La protection de la jeunesse est cruciale. C'est pourquoi la CFANT demande une loi sur les produits du tabac plus stricte et est favorable à l'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac ». Voir également [l'entretien](#) avec Matthias Weishaupt, président de la CFANT.

- **Prise de position dans le cadre de la consultation sur les dispositions d'exécution relatives à la modification de la loi sur les stupéfiants (médicaments à base de cannabis)**

La CFANT a pris position dans le cadre de la consultation sur les dispositions d'exécution relatives à la modification de la loi sur les stupéfiants (médicaments à base de cannabis). Elle salue l'intention existante de faciliter l'accès aux médicaments à base de cannabis, dans l'intérêt des patient-e-s, et est fondamentalement d'accord avec le projet élaboré. Elle souligne toutefois que l'absence de prise en charge des médicaments à base de cannabis constitue un problème à résoudre d'urgence.

- **Rôle consultatif pour le concept de réduction des risques**

La CFANT a été sollicitée par l'Office fédéral de la santé publique afin de donner son avis sur le concept prévu de réduction des risques. Si, sur le fond, elle soutient l'orientation donnée à ce concept, elle recommande de le remanier en profondeur. Ces travaux visent en particulier à définir les notions et les concepts qui les sous-tendent. La CFANT estime qu'il est important de se pencher sur les valeurs éthiques et les attitudes en matière de santé publique et de réduction des risques et recommande donc que ces dernières soient explicitement mentionnées.

- **Protection contre les jeux d'argent : contacts avec l'autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent et la Commission fédérale des maisons de jeu**

La nouvelle loi sur les jeux d'argent est entrée en vigueur en 2019. La CFANT constate que la loi sur les jeux d'argent et l'ordonnance pourraient être optimisées en ce qui concerne la protection des joueurs. C'est pourquoi la CFANT a cherché le dialogue et l'échange avec la GESPA (autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent) et la CFMJ (Commission fédérale des maisons de jeu).

2. Point de situation sur les sujets fixés pour la législature et perspectives pour 2022

Les sujets sont complexes et variés dans le domaine des addictions. Les domaines d'activités de la CFANT englobent l'ensemble des substances psychoactives légales et illégales, ainsi que les comportements susceptibles de conduire à une addiction. Au début de la législature, la commission a défini trois domaines thématiques de portée générale pour lesquels des réponses aux enjeux actuels et futurs sont attendues :

- **Valeurs** : Lorsqu'ils doivent prendre des décisions complexes, les membres de la commission ont convenu de suivre la méthodologie de la discussion de cas éthique afin de prendre conscience des attitudes fondamentales implicites. Cette méthodologie peut aussi être appliquée aux interventions politiques ou aux actions au niveau institutionnel et être adaptée à différents contextes. En 2022, la CFANT se penchera par ailleurs sur des définitions cruciales qui ont une influence majeure sur la compréhension des addictions et sur les discussions internes et publiques relatives aux objectifs d'intervention.
- **Optimisation de l'offre de soins**: la CFANT a élaboré un document stratégique résumant les défis et les lacunes de l'offre de soins dans le domaine des addictions. Ce document sera publié prochainement. L'un des axes de travail de 2022 concerne la prise en charge (insuffisante) des enfants et des adolescent-e-s qui présentent eux-mêmes une addiction.
- **Régulation** : la CFANT travaille sur une vue d'ensemble des formes actuelles de régulation des substances légales et des jeux d'argent. Elle rédigera prochainement un rapport à ce sujet. En outre, si la CSSS-N le souhaite, la commission la conseillera et lui apportera son expertise dans le cadre de l'élaboration du projet de loi visant à réglementer le cannabis.

3. Membres de la CFANT

Weishaupt Matthias	Président
Abderhalden Irene	Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse, membre
Auer Reto	Institut de médecine de famille, Université de Berne, Centre universitaire de médecine générale et santé publique, Université de Lausanne, membre
Bachmann Christian	Office cantonal de la sécurité sociale, Soleure, membre
Beutler Thomas	Association suisse pour la prévention du tabagisme, membre
Bouvier Gallacchi Martine	Service de promotion et d'évaluation de la santé du bureau du médecin cantonal, Tessin, membre
Bréchet Bachmann Anne-Claire	Service de médecine pénitentiaire, Hôpitaux Universitaires de Genève, membre
Broers Barbara	Service de Médecine de Premier Recours, Hôpitaux Universitaires de Genève, vice-présidente
Dressel Holger	Département de médecine du travail et de l'environnement, Institut d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention de l'Université de Zurich, membre
Galgano Lucia	Centrale nationale de coordination des addictions Infodrog, membre
Herdener Marcus	Centre de traitement des dépendances, département de psychiatrie, de psychothérapie et de psychosomatique, Clinique psychiatrique universitaire de Zurich, membre
Knocks Stefanie	Fachverband Sucht, membre
Lischer Suzanne	Centre de compétences Prévention et santé de la Haute école de Lucerne – Institut de gestion sociale, de politique sociale et de prévention, membre
Poespodihardjo Renanto	Centre de traitement des dépendances, division Dépendances, Cliniques universitaires psychiatriques, Bâle, membre
Salis Gross Corina	Public Health Services, Institut de recherche sur la santé publique et les addictions, Université de Zurich, membre
Schneider Christian	Police cantonale de Zurich, Gestion des données de la police criminelle, vice-président
Sprecher Franziska	Centre de droit de la santé et de management de la santé, Université de Berne, membre
Wolf Julia	Dr. rer. nat., Chargée de cours en éthique biomédicale dans divers établissements de formation, membre
Zobel Frank	Addiction Suisse, membre
Zürcher Karin	Centre universitaire de médecine générale et santé publique, Unisanté, canton de Vaud, membre